

- aéronefs à voilure fixe et à voilure tournante pour le transport de l'équipement et du personnel;
- Utilisation de trépans, camions de transport, véhicules légers, divers chargeurs et équipement de dynamitage;
- Stockage de carburant:
 - Jusqu'à 24 551 600 litres de diesel
 - Jusqu'à 5,000 litres d'essence
 - Jusqu'à 30 000 litres de carburant d'aviation
- Stockage et utilisation de nitrate d'ammonium pour le dynamitage;
- Construction de plusieurs carrières et bancs d'emprunt, si requis, près des corps de minerai pour atténuer les perturbations;
- Construction, utilisation et déclassement de l'infrastructure supplémentaire du site : d'une bande d'atterrissage, carrières/bancs d'emprunt;
- Déclassement:
 - Dégagement de tous les bâtiments, de l'équipement et de l'infrastructure;
 - Végétalisation des surfaces perturbées dans la zone de mise en valeur du projet;
 - Suppression des matières résiduelles;
 - Les déchets résiduels non dangereux qui ne peuvent être enlevés seront versés dans une décharge sur le site;
 - Les matières dangereuses seront enlevées du site;
 - Les installations de roches exploitées et de kimberlite resteront fermées;
- Accès au site par aéronef à voilure fixe ainsi que par une éventuelle route d'accès en tout temps ou une route d'hiver et construction, utilisation et déclassement connexes;
- Alimentation électrique fournie par:
 - Construction potentielle et utilisation d'une ligne de transmission;
 - Installation potentielle d'un petit réacteur nucléaire modulaire;
 - Utilisation potentielle de générateurs diesel;
- Utilisation de l'eau et retrait de l'eau potable pour consommation dans les logements;
 - Jusqu'à 10 000 m³/jour retirés des lacs Qamaniruluk Y, Qamanialuk, Sunrise et Glacier ainsi que de la McKeand River et autres plans d'eau;
- Élimination des déchets
 - Déchets alimentaires organiques détruits par incinérateur (200 kg/jour);
 - Eaux grises (200m³/jour);
 - Construction d'un site d'enfouissement (déchets non-combustibles et inertes)

PORTÉE DE L'ÉVALUATION

1) Répercussions écosystémiques et socioéconomiques anticipées du projet

L'évaluation des possibles incidences écosystémiques et socio-économiques des activités et composantes du projet proposé, tel que mentionné plus avant, inclura les facteurs ci-après répertoriés. L'évaluation des répercussions sur chaque composante valorisée écosystémique ou socio-économique devra tenir compte des limites temporelles et spatiales et s'appuyer sur

de pertinentes données provenant de sources scientifiques, de l’Inuit Qaujimaningit¹, des connaissances traditionnelles et communautaires.

- a. Qualité de l’air y compris les gaz à effet de serre
- b. Climat et météorologie
- c. Bruit et vibrations
- d. Environnement Terrestre, incluant :
 - i) Écologie du milieu terrestre
 - ii) Formes de relief et sols
 - iii) Pergélisol et stabilité du sol
- e. Caractéristiques géologiques, avec explication de la géologie et de la géochimie
- f. Caractéristiques hydrologiques et qualité de l’eau de surface
- g. Hydrogéologie et eau souterraine
- h. Qualité des sédiments
- i. Le milieu dulcicole, notamment:
 - i) Écologie aquatique
 - ii) Biote aquatique, incluant des poissons représentatifs tels que définis dans la *Loi sur les pêches*, les macrophytes aquatiques, les invertébrés benthiques et les autres organismes aquatiques.
 - iii) L’habitat, notamment l’habitat des poissons tel que défini dans la *Loi sur les pêches*
 - iv) Les pêches commerciales, récréatives et autochtones, telles que définies dans la *Loi sur les pêches*
- j. La végétation terrestre
- k. La faune Terrestre et l’habitat des espèces sauvages, incluant :
 - i) Les mammifères terrestres représentatifs, incluant les caribous et leur habitat, leur migration et leur comportement, les bœufs musqués, les carcajous, les ours bruns, les loups et les espèces moins visibles qui pourraient être maximale­ment exposées aux contaminants.
 - ii) Les routes migratoires et les traverses des espèces sauvages;
- l. Les oiseaux et leur habitat, incluant:
 - i) Les rapaces
 - ii) Les oiseaux migrateurs
 - iii) Les oiseaux de mer
- m. Le milieu marin, incluant:
 - i) L’écologie marine
 - ii) La qualité de l’eau de mer et des sédiments
 - iii) La biote marine incluant les poissons ainsi que la faune et la flore benthiques.
 - iv) L’habitat marin
 - v) La pêche commerciale, récréative et autochtone, telles que définies dans la *Loi sur les pêches*.
- n. La faune marine

¹ L’Inuit Qaujimaningit englobe les connaissances inuites traditionnelles (et leurs variantes) ainsi que l’épistémologie inuite ayant trait aux valeurs sociétales inuites et au savoir inuite (contemporain et traditionnel).

- o. Les espèces terrestres et marines en péril, incluant:
 - i) Les espèces à l'étude pour être répertoriées dans la *Loi sur les espèces en péril*
 - ii) Les espèces désignées « en péril » par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.
- p. Les facteurs socio-économiques, incluant:
 - i) Les possibilités de développement économique
 - ii) L'emploi
 - iii) L'éducation et la formation
 - iv) Les possibilités d'affaires et de sous-traitance
 - v) Les données démographiques de la population
 - vi) Avantages et revenus (taxes, redevances, etc.)
- q. Connaissances et activités traditionnelles et connaissances communautaires, incluant:
 - i) L'utilisation des terres
 - ii) La sécurité alimentaire
 - iii) La langue
 - iv) Les récoltes culturelles et commerciales
- r. Utilisation non traditionnelle des terres et des ressources
- s. Ressources patrimoniales
 - i) Archéologie
 - ii) Paléontologie
 - iii) Culturelles
- t. Santé et bien-être
 - i) Mieux-être individuel et communautaire
 - ii) Famille et cohésion communautaire
- u. Infrastructure communautaire et services publics
- v. Santé et sécurité incluant la sécurité publique et des employés
- w. Effets cumulatifs, en accordant une attention particulière au projet en termes de futurs projets d'infrastructure minière et de transport, existante, proposée et raisonnablement prévisible. Les propositions et projets en cours devront faire l'objet d'une attention particulière, notamment le projet hydro-électrique d'Iqaluit (no. de dossier 13UN006 de la CNER), actuellement en attente de la soumission de l'énoncé provisoire des répercussions et d'une mise à jour annuelle du promoteur sur son intention de réengager la compagnie dans un processus d'évaluation.
- x. Effets résiduels
- y. Effets transfrontaliers

2) *Effets anticipés de l'environnement sur le projet*

La portée de l'évaluation inclura les potentielles répercussions de l'environnement arctique sur le projet, tout au long de sa durée de vie, incluant les facteurs spécifiques suivants:

- a. Climat et météorologie, incluant le changement climatique
- b. Permagélisol
- c. Risques géotechniques y compris les mouvements de pente, le tassement différentiel ou dû au dégel, soulèvement par le gel et affouillement glaciaire.

- d. Affaissement de surface
- e. Inondations
- f. Conditions géologiques défavorables

La portée de l'évaluation inclura les problèmes potentiels dans l'environnement socioéconomique unique du Nunavut, notamment les facteurs spécifiques suivantes :

- a. La disponibilité limitée de la main d'œuvre et de la capacité
- b. Les limitations sur l'infrastructure physique

3) Mesures proposées par le promoteur pour éviter et atténuer les répercussions négatives écosystémiques et socio-économiques, incluant les plans d'urgence.

Les éventuels plans d'urgence et les plans de gestion des risques destinés à éviter et à atténuer les répercussions négatives provoquées par les composantes et activités du projet proposé seront inclus dans la portée de l'évaluation. Ces plans doivent tenir compte des limites temporelles et spatiales appropriées et sont censés s'appuyer sur de pertinentes données, provenant de sources scientifiques, de meilleures pratiques ainsi que des connaissances traditionnelles et communautaires; ils doivent inclure mais sans s'y limiter :

- a. Les mesures d'évitement, d'atténuation et de compensation
- b. Les interventions en cas d'urgence
- c. Les interventions en cas de déversement
- d. La gestion des matières dangereuses
- e. Les accidents et les défaillances
- f. Les exigences réglementaires
- g. La surveillance et la gestion adaptative
- h. Les mesures d'atténuation

4) Étapes que le promoteur propose de prendre pour optimiser les avantages du projet, en tenant particulièrement compte des préférences communautaires et régionales exprimées en ce qui a trait aux avantages.

La portée de l'évaluation inclura les étapes que le promoteur propose de prendre pour optimiser les avantages du projet et doit intégrer, sans s'y limiter:

- a. Rémunération et avantages sociaux
- b. Prestations- maladie
- c. Santé humaine et bien-être
- d. Emploi
- e. Éducation et formation
- f. Utilisation des terres
- g. Possibilités d'affaires et de sous-traitance; et
- h. Tout détail non-confidentiel de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits.

5) Mesures proposées par le promoteur pour indemniser les personnes dont les intérêts sont lésés par le projet.

Les étapes que le promoteur propose de prendre pour indemniser les parties dont les intérêts ont été lésés seront incluses dans la portée de l'évaluation, incluant les détails non confidentiels de toute Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits établie dans le cadre du projet.

6) Mesures proposées par le promoteur pour restaurer l'intégrité écosystémique après la fermeture définitive du projet.

Les plans de fermeture et de remise en état seront inclus dans la portée de l'évaluation afin d'assurer que les questions afférant à de concrètes fermeture et remise en état de toutes les composantes du projet soient prises en considération le plus tôt possible dans le processus de développement; ce qui obligera la phase conceptuelle à tenir compte des questions environnementales liées à la fermeture et à la remise en état. Ces plans doivent couvrir, si applicable, toutes les phases du projet. Ils doivent tenir compte des limites spatiales et temporelles et sont censés s'appuyer sur de pertinentes données, provenant de sources scientifiques, de meilleures pratiques ainsi que des connaissances traditionnelles et communautaires; ils doivent inclure mais sans s'y limiter:

- a. L'entretien et la maintenance
- b. La fermeture et la remise en état

7) Tout programme de surveillance que le promoteur propose d'instaurer pour reconnaître et gérer les intérêts écosystémiques et socioéconomiques potentiellement touchés par le projet

Les programmes de surveillance des potentielles incidences écosystémiques et socio-économiques provoquées par les composantes et activités du projet, devront être inclus dans la portée de l'évaluation.

8) Les intérêts relatifs aux terres, eaux et autres ressources que le promoteur a obtenus ou cherche à obtenir.

La portée du projet tiendra compte des intérêts relatifs aux terres, aux eaux et à d'autres ressources que le promoteur aura obtenus ou tentera d'obtenir pour sécuriser, en fonction des ouvrages, activités et entreprises, la proposition de projet Chidliak en tant que telle.

Organisme	Exigence
Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions	Certificat de projet
Office des eaux du Nunavut	Permis d'utilisation des eaux de type « A »
Qikiqtani Inuit Association	Permis d'utilisation des terres, baux, droits d'usage, droits de passage et permis de concession de carrières.

<i>Organisme</i>	<i>Exigence</i>
Ministère de la Culture et du Patrimoine - Gouvernement du Nunavut	Permis d'archéologie et permis de paléontologie
Ministère de l'Environnement Gouvernement du Nunavut	Permis de recherche sur la faune, approbation du Plan d'urgence en cas de déversement
Nunavut Research Institute	Licence de recherche scientifique
Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	Permis d'utilisation des terres, de classe « A », Permis d'exploitation de carrières, baux d'occupation des terres.
Environnement et Changement climatique Canada	Autorisation de dragage; approbation du plan d'urgence environnemental.
Pêches et Océans Canada	Autorisation visée au paragraphe 35 de la <i>Loi sur les pêches</i> .
Ressources naturelles Canada	Licence de fabrique et poudrière
Transports Canada	Approbation(s)et/ou exemption concernant les eaux navigables et Plan de prévention de la pollution par hydrocarbure/urgence, conformément, à la <i>Loi sur la marine marchande au Canada</i> et approbation en vertu de la <i>Loi sur la protection de la navigation</i> .
Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs	Permis de stockage des détonateurs et permis d'utilisation des explosifs.

9) Options de mise en oeuvre du projet de projet, techniquement et économiquement réalisables, et répercussions écosystémiques et socio-économiques anticipées de ces options.

La portée de l'évaluation devra explorer les possibles réalisations alternatives du projet, susceptibles d'être techniquement et économiquement exécutées ainsi que les effets environnementaux de ces alternatives. Les options de développement et d'échéancier seront incluses pour chaque solution ainsi que le label «irréalisable», «sans construction» et «préféré». L'alternative "irréalisable" n'est pas seulement une option potentiellement distincte mais elle sert aussi de référence afin de comparer les autres alternatives de développement qui pourraient être raisonnablement proposées dans de tels cas.

10) Tout autre information ou question pertinente :

La portée de cette évaluation inclura toute autre question que la CNER jugera pertinente, notamment :

- a. Innovations techniques préalablement inessayées dans l'Arctique, incluant une nouvelle technologie pour la conception et l'exploitation des ports et des routes;
- b. L'Inuit Qaujimaningit, les connaissances traditionnelles et communautaires;
- c. Énoncé des principes et pratiques de consultation ;
- d. Analyse des effets notables;
- e. Analyse de la durabilité;

- f. Interactions entre les composantes valorisées écosystémiques et les composantes valorisées socio-économiques;
- g. Explication de projets similaires de mise en valeur des ressources dans d'autres ressorts;
- h. Futur développement prévu et degré d'incertitude inhérent.